

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 11 juin 2026
DEL-2026-81**Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 38
* de Représentés : 9
* de Votants : 47 Pour : 47 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. François ROSSI (1^{er} adjoint pour la commune de Carchetu Brusticu), M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Philippe CHERICI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOIN, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Jean-Noel LUCIANI, M. Olivier MARTINEZ, Mme Marie-Ange MAZZONI, M. Nicolas MAZZONI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Paul SCHIAPPA, M. Pierre-Ange SENCY, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, Mme Françoise CAMPANA, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Maguy HOUTOULOU, Mme Anne-Cécile MICHELI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Patricia SOULLARD.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Pascal BIAGGI, M. Michel CERVETTI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Pascal SARTI, Mme Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI.

Objet: Demande de financement pour les travaux sur postes locaux de télésurveillance/automatisme des postes de refoulement du territoire et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12 juin 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2026. L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président informe l'assemblée délibérante que la Communauté de communes de la Castagniccia Casinca prévoit la mise à niveau des équipements locaux d'automatisme et de télésurveillance existants (Sofrel S4W 510 / 530 / 550 et LS42) fonctionnant avec des modems 2G/3G, par le déploiement de postes locaux Sofrel S4W Large équipés de modems 4G.

Des sondes radar seront installées dans les cuves des Postes de refoulement.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

Afin de garantir une parfaite intégration au réseau de l'exploitant Kyrnolia et la remontée des données vers sa centrale de supervision LERN, le choix s'est porté sur la gamme S4W Large de SOFREL.

Le coût total de l'opération s'élève à **109 118.00 € H.T**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau ainsi que de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Agence de l'eau	70 %	76 382.60 €
Collectivité de Corse	20 %	21 823.60 €
Communauté de communes de la Castagniccia Casinca – Autofinancement	10%	10 911.80 €
TOTAL	100%	109 118.00 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour les travaux sur postes locaux de télésurveillance/automatisme des postes de refoulement du territoire.
- **D'autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI